



Communiqué de presse

Montpellier, le 28 mars 2018

- Assemblée plénière - Covoiturage, télétravail, conversion au GNV... la Région amplifie son « pack mobilités »

En décembre dernier, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée adoptait un plan d'actions volontariste en faveur des mobilités, du pouvoir d'achat et de l'environnement. Après la mise en place de l'éco-chèque mobilité et de la prime fidélité pour les abonnés TER, les élus régionaux réunis en Assemblée plénière sous la présidence de Carole Delga, ce jeudi 28 mars à Montpellier, ont décidé de poursuivre cette mobilisation par l'incitation au covoiturage, l'accompagnement de plans de mobilité dans les entreprises, l'expérimentation du télétravail pour ses agents et la conversion au GNV (gaz naturel pour véhicule).

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée vient de lancer un éco-chèque permettant de bénéficier d'une aide régionale pour l'acquisition d'un vélo ou d'un véhicule électrique d'occasion. Souhaitant récompenser la fidélité des usagers du TER, elle a également offert 1 mois d'abonnement aux 10 000 abonnés annuels. **Aujourd'hui, elle mobilise 4 leviers d'intervention supplémentaires pour renforcer son plan d'actions.**

« Cette nouvelle étape confirme notre volonté d'investir massivement dans les transports en commun, mais aussi de soutenir, notamment avec la mise en place de l'éco-chèque, les mobilités individuelles et alternatives sur l'ensemble du territoire. Ce souci de réduire les déplacements, combiné à notre stratégie régionale pour devenir la première région d'Europe à énergie positive, nous conduit également à nous investir dans le développement du télétravail et du covoiturage. Aujourd'hui, nous renforçons notre pack mobilités et renouvelons nos engagements pour le pouvoir d'achat et la préservation de notre environnement » a notamment déclaré Carole Delga.

- L'incitation au covoiturage

Afin de désengorger les villes et de réduire les coûts de déplacement, la Région s'engage pour **favoriser et faciliter l'organisation du covoiturage associatif et citoyen**. A ce titre, elle prévoit une **enveloppe financière de 2 M€** qui permettra d'une part de **soutenir la création d'aires de covoiturage, via notamment un appel à projets**, et d'autre part **d'accompagner financièrement, dès la rentrée 2019, les dispositifs de mise en relation des usagers.**

- L'accompagnement de plans mobilités

En tant qu'acteurs de la mobilité du quotidien, **entreprises et employeurs publics doivent être associés à la réflexion sur les modes de réduction des déplacements**. Ainsi, la Région déploiera un **appel à projets visant à accompagner la mise en place de « plans de mobilité inter-entreprises »**, permettant aux structures comptant moins de 100 salariés de développer leurs actions. La Région poursuivra également ses politiques en faveur du **développement des tiers-lieux et de la mise en réseau des professionnels**, pour conforter le maillage territorial en termes d'espaces pouvant accueillir les travailleurs indépendants ou salariés et limiter ainsi les déplacements. Elle mobilisera pour cela ses dispositifs d'intervention en faveur de la création d'espaces associatifs et/ou mutualisés et d'infrastructures d'accueil d'activités économiques telles que les ateliers partagés, les espaces de coworking, les tiers-lieux et les fablabs. La Région travaillera également à **l'élargissement de son « Pass Occitanie » pour soutenir les entreprises dans la mise en place d'outils nécessaires au télétravail et dans le financement d'études de plans de mobilité.**

- L'expérimentation du télétravail et la mise en place d'un forfait mobilité durable pour les agents de la Région

L'administration régionale va engager l'actualisation de son propre plan de déplacement **en étudiant la création d'un forfait mobilité durable en faveur des agents qui viennent travailler en vélo ou pratiquent le covoiturage, et expérimentera dès le printemps 2019 le télétravail pour 100 agents de la collectivité.**

Sur le volet télétravail, si l'expérimentation confirme l'intérêt et la faisabilité du dispositif, la Région envisagera une généralisation à l'ensemble des missions éligibles. La concertation avec les organisations syndicales autour du forfait mobilité durable sera engagée au cours du 2^e trimestre 2019, après l'adoption des dispositions législatives correspondantes dans la loi Mobilités actuellement en projet.

- La mise à l'étude d'une conversion au GNV

Dans le cadre de la trajectoire **« Région à énergie positive »**, qui vise à couvrir l'ensemble des consommations énergétiques par des énergies renouvelables et locales à l'horizon 2050, la Région **poursuivra sa mobilisation pour coupler le développement des véhicules au GNV et le développement de la production de gaz renouvelable afin de développer le bioGNV.**

Elle accompagne ainsi la structuration de la filière bioGNV, avec par exemple le **projet SEVEN portant sur le déploiement d'un réseau régional de stations de distribution**. A ce jour, il vise le déploiement de 20 stations d'avitaillement GNV en Occitanie d'ici fin 2020. Plusieurs collectivités ont déjà manifesté leur intérêt pour l'équipement en stations. Dans un souci d'exemplarité, la Région prévoit d'ores et déjà le **déploiement d'autocars au bioGNV sur 2 lignes régulières du réseau liO Aveyron et le renouvellement en bioGNV d'une partie des**

autocars utilisés dans le Tarn.

Contact presse :

Frédéric Neuman : frederic.neuman@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 39 - Port. : 06 19 45 88 18
service.presse@laregion.fr